

LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 146

MONTREAL, LE JEUDI 3 JUILLET 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le jeune aîné des festivals

Doyen à l'échelle mondiale des festivals de musique francophone et premier-né des quelque 450 festivités estivales qui animent tous les coins du Québec, le Festival d'été de Québec fête cette année ses trente ans dans la santé financière et artistique, malgré l'allure de course à obstacles que prend souvent la gestion de ce genre d'événement. Petit retour sur l'histoire et l'état actuel de la fête.

Quand le Festival d'été a vu le jour, le 29 juin 1968, il avait à peine un compte en banque, s'appuyait sur le travail d'une poignée de bénévoles et présentait pour sa première édition une cinquantaine de spectacles avec un budget de 17 000 \$. Modeste, l'événement avait toutefois de l'ambition et offrait déjà une touche internationale dans une programmation comprenant non seulement la musique, mais aussi le théâtre, le cinéma, la danse et même la peinture. L'idée devait être bonne puisqu'en 1977, le Festival attire, à l'aide d'un budget de plus de 4 millions, des centaines de milliers de spectateurs pendant ses onze jours d'activité, avec ses centaines de concerts extérieurs et intérieurs de musique populaire québécoise et internationale, de chansons et de musiques du monde, de musique classique ou des arts de la rue. Devenu un repère dans le monde de la musique francophone, l'initiateur de toutes ces fêtes extérieures québécoises est aussi un élément essentiel et incontournable de la vie culturelle québécoise.

En chemin, il y aura eu bien des épreuves à surmonter. En 1974, le gouvernement québécois crée la Superfrancofête (et la Chant'Août l'année suivante), une initiative que les organisateurs d'alors voient carrément comme une tentative pour tuer l'événement. En 1979, avec un déficit accumulé de 250 000 \$, la fête passe effectivement à deux doigts de mourir, livrant une petite édition de six jours à peine, avant de reprendre son grand élan international à partir de 1981. Au cours des dix années suivantes, le pourcentage du budget provenant des fonds publics passe de 89 % à environ 25 %, forçant un réaligement qui laisse en 1992 un déficit une fois de plus menaçant.

Instaurant le macaron obligatoire, trimant dur pour augmenter ses revenus de commandite, faisant des miracles de programmation avec des budgets comprimés, le Festival aura réussi, au fil des quatre dernières années, à reprendre un souffle essentiel au maintien de son statut et de sa viabilité... juste à temps pour que la loi sur la publicité du tabac vienne mettre en péril la commandite majeure négociée avec Les arts du Maurier, une affaire de presque 500 000 \$ par année. Après l'édition 1998, une bonne partie du travail budgétaire sera donc à refaire, d'une manière ou d'une autre. «Un virage moins ardu que celui de 1992-1993, mais tout aussi préoccupant», selon le directeur général Michel Létourneau.

Bref, ce n'est pas le moment de s'endormir sur ses lauriers. Dans un marché de taille modeste, comme celui de Québec, un événement de cette importance doit constamment protéger ses acquis, manœuvrer dans un contexte parfois fortement politique, développer ses appuis dans le public comme dans le privé, renouveler sa programmation et assurer la pérennité de sa pertinence culturelle.

Dans son coin du ring, le Festival d'été peut compter sur l'appui presque inconditionnel de la population de la région de Québec: les deux tiers des citoyens disent participer annuellement à au moins une activité de l'événement. Il est difficile de croire que la région laisserait tomber son événement préféré (et de loin), qui est aussi un moteur important de son industrie touristique. 60 % du public de la fête provient en effet de l'extérieur de la région, tandis que les Montréalais en font leur troisième événement préféré (après le Jazz et le Juste pour rire, mais avant les Francophiles), signe que le Festival est bel et bien d'envergure nationale et internationale.

La qualité artistique de l'événement est aussi un argument de poids. C'est là que l'Amérique du Nord a entendu le soprano vedette Cecilia Bartoli pour la première fois. C'est là que le Québec a découvert Renaud, Stephan Eicher, Nazare Pereira, Johnny Clegg, Maurane, Philippe Léotard (comme chanteur) ou Geoffrey Oryema. Et c'est là qu'on a vraiment reconnu Richard Desjardins, en 1990, alors qu'il remportait le prix de la chanson française après avoir triomphé devant le public du Pigeonnier.

La capacité du Festival d'été à demeurer de son temps, à suivre les tendances et les modes sans s'éparpiller, aura été un atout de taille. Par rapport, par exemple, au Carnaval, dont les aspects québécois et vieillots ont fortement entaché l'image de marque, le caractère pertinent et actuel du Festival ne se dément pas. La programmation du 30^e anniversaire, qui s'appuie sur ce qui a assuré le succès passé de la fête tout en jetant de bons coups d'œil vers l'avenir, tend à démontrer que le passé devrait bien être garant de l'avenir.

MÉTÉO	
Montréal Nuageux avec averses. Ventoux. Max: 27 Min: 17	Québec Averses et orages. Max: 26 Min: 17 Détails, page B 5

INDEX	
Agenda..... B 6	Idées..... A 7
Annonces..... B 6	Le monde..... A 5
Avis publics... B 5	Les sports..... B 5
Bourse..... B 2	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés... B 6
Économie..... B 2	Politique..... A 4
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

LE MONDE

À Londres, dépôt du budget de l'an 1 des «nouveaux travaillistes», page A 5



LES ACTUALITÉS

Tabac: les cardiologues font à leur tour pression sur Clinton, page A 2



CULTURE

Marianne Faithfull, la dernière fleur, page B 8

La Commission d'enquête sur la Somalie dépose un rapport dévastateur

L'état-major mis en charpie

«Des accusations injustes et sans fondements», estime Art Eggleton

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Ottawa — La Commission d'enquête sur la Somalie a accusé hier les leaders militaires passés et actuels d'être les principaux responsables du scandale qui a entouré le déploiement de soldats canadiens dans ce pays d'Afrique en 1992-1993.

Après une enquête de deux ans, au cours de laquelle les militaires et le gouvernement ont tout fait pour ralentir ses travaux et camoufler certains événements, le président de la commission, le juge Gilles Létourneau, ainsi que ses deux collègues, Peter Desbarats et Robert Rutherford, ont livré un énorme document de 2000 pages intitulé *Un héritage déshonoré: les leçons de l'affaire somalienne*. Les commissaires ont porté un jugement sans équivoque: «L'opération [en Somalie] a mal tourné dès les premiers moments, écrivent-ils. À part quelques exceptions notables, les soldats ont fait de leur mieux. Mais, mal préparés et livrés à eux-mêmes, ils se sont inexorablement enfoncés dans le bourbier qui a abouti à la débâcle somalienne». Pour les commissaires, cet échec «est attribuable d'abord et avant tout aux dirigeants» militaires qui ont manqué à leur devoir de commandant et dont les «actions et décisions laissent scandaleusement à désirer». La Commission d'enquête a montré du doigt onze responsables militaires, dont les anciens chefs d'état-major, les généraux John de Chastelain et Jean Boyle. Certains gradés sont toujours en poste, ce qui, de l'avis des commissaires, est une erreur. Ainsi, M. Rutherford a déclaré que l'actuel chef d'état-major par intérim, le vice-amiral Larry Murray, «n'était pas l'homme tout indiqué pour diriger les Forces armées», étant donné son implication dans l'affaire somalienne.

Selon les trois hommes, ce qui s'est passé en Somalie et durant les quatre dernières années d'enquêtes et de procès, «est honteux». Ainsi, pendant les auditions de la commission, «de nombreux officiers n'ont pas cessé de mentir sur leurs activités» en Somalie ou au quartier général de la Défense nationale, a dit hier le juge Létourneau en conférence de presse.



PRESE CANADIENNE

Le juge Gilles Létourneau, président de la Commission d'enquête. Pour les commissaires, l'échec canadien en Somalie «est attribuable d'abord et avant tout aux dirigeants» militaires qui ont manqué à leur devoir de commandant et dont les «actions et décisions laissent scandaleusement à désirer».

VOIR PAGE A 8: SOMALIE

Le messenger sud-africain

Trois cent cinquante journalistes couvrent le FIJM. Parmi eux, il y a Don Albert. Comme un seul homme.



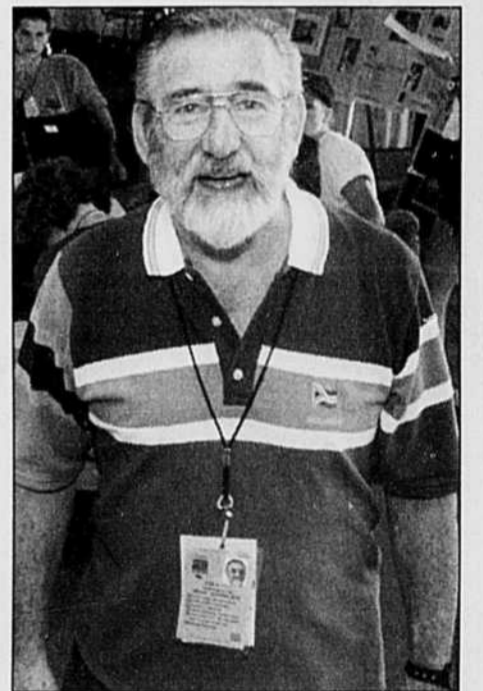
Les Sud-Africains noirs l'appellent Bra Albert. Bra pour Brother, par amitié pour Don Albert qu'ils considèrent comme l'un des leurs depuis les années 40. Adolescent, ce saxophoniste se rendait dans les townships du Cap où aucun Blanc n'osait s'aventurer. Devenu ensuite cri-

tique de jazz, ses textes ont tôt fait de devenir engagés. Sa plus grande fierté: être parvenu, par des titres en grosses lettres, à faire abolir le règlement interdisant aux clubs d'inviter des jazzmans noirs sous peine d'être dépourvus de leurs permis d'alcool. Jadis quasi clandestin, le jazz en Afrique du Sud est maintenant libéré de

ses contraintes mais demeure un désert pour ses amateurs. Don Albert a affiché son militantisme anti-apartheid dès 1983. Dans le *Star* du

VOIR PAGE A 8: FIJM

Autres informations, page B 8



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Don Albert: «Je ne dirai jamais assez de bien de ce festival. Il n'a son pareil nulle part au monde.»

James Stewart plie bagage

À 89 ans s'éteint ce symbole de l'Américain idéaliste

AGENCE FRANCE-PRESSE

Los Angeles — Tout à la fois fragile et invulnérable, avec la même allure un peu gauche de géant débonnaire, qu'il soit cow-boy ou politicien idéaliste, James Stewart, mort hier à l'âge de 89 ans, était l'un des derniers survivants de l'âge d'or d'Hollywood. «Jimmy» Stewart est décédé d'un arrêt cardiaque à son domicile de Beverly Hills, banlieue chic de Los Angeles. Sa mort est survenue au lendemain de celle d'une autre légende hollywoodienne, Robert Mitchum.

Selon ses amis, la santé de James Stewart déclinait depuis plusieurs années et l'acteur n'avait jamais réellement surmonté la mort, en 1994, de sa femme Gloria avec laquelle il avait vécu pendant près de quarante-cinq ans.

En 46 ans de carrière et plus de soixante-quinze films, il a tourné avec les plus grands: Frank Capra, George Cukor, Alfred Hitchcock, John Ford, Ernst Lubitsch, Anthony Mann, Otto Preminger.

Et les titres de ses films sont autant de chapitres de l'histoire du cinéma: *Mr. Smith Goes to Washington* (M. Smith au Sénat), *It's a Wonderful Life* (La Vie est belle), *The Philadelphia Story* (Indiscrétions), *The Man Who Knew Too Much* (L'Homme qui en savait trop), *The Man Who Shot Liberty Valance* (L'Homme qui tua Liberty Valance), *Anatomy of a Murder* (Autopsie d'un meurtre).

Avec modestie, cet acteur, qui était aussi diplômé d'architecture, général de brigade et poète à ses heures, minimisait son talent: «Je suis James Stewart et je joue James Stewart».

VOIR PAGE A 8: STEWART



ASSOCIATED PRESS

James Stewart, dans le rôle de Charles Lindbergh dans *The Spirit of St. Louis*, tourné en 1957.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La vie est ailleurs



DAVID AKE REUTERS

UNE CONFÉRENCE internationale sur les extra-terrestres s'est ouverte hier au Nouveau-Mexique dans la ville de Roswell, là où il y a cinquante ans se serait écrasé un ovni. Incrédule, cette passante s'amuse de deux «extra-terrestres» empaillés prenant le soleil.

Le Sénat chilien ratifie l'accord de libre-échange avec le Canada

REUTER

Valparaiso, Chili — Le Sénat chilien a ratifié hier l'accord de libre-échange avec le Canada, pavant ainsi la voie à une éventuelle entrée du Chili au sein de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain).

L'accord a pour effet immédiat d'éliminer les tarifs douaniers sur environ 80 % des échanges commerciaux entre le Canada et le Chili, et devrait graduellement s'appliquer à tous les produits d'ici 18 ans.

Des responsables chiliens estiment que l'entente pourrait permettre de multiplier par cinq au cours de la prochaine décennie les échanges bilatéraux entre les deux pays, qui s'établissent présentement à 670 million de dollars par année.

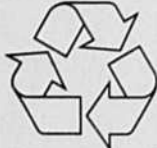
L'accord permettra aussi aux entreprises canadiennes et chiliennes d'investir plus facilement dans l'autre pays. Le Canada est déjà le deuxième plus important investisseur au Chili, avec des actifs totalisant 8 milliards \$, principalement dans le secteur des mines.

Mais d'abord et avant tout, cet accord commercial établit les bases d'une éventuelle adhésion du pays le plus prospère d'Amérique du Sud à l'ALENA. Puisque le Chili a déjà conclu des ententes commerciales avec le Mexique et le Canada, il ne lui reste plus qu'à négocier les termes d'un libre-échange avec les États-Unis, autre partenaire de l'ALENA.

RECTIFICATIF

Rendez-vous au marché

Une erreur s'est glissée dans le texte intitulé *Réapprendre à souhaiter la bienvenue*, paru dans notre édition d'hier en page A 3. Les nouveaux venus du quartier Hochelaga-Maisonneuve sont invités en fin de semaine à une série de célébrations qui se tiendront non pas au parc Maisonneuve, mais sur la place du marché Maisonneuve, rue Ontario. Nos excuses.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MAL

SUITE DE LA PAGE 1

récente création de la Commission de développement de la métropole qui a soulevé des discussions fort houleuses au cours de la dernière année. «On a assez de problèmes avec les factures que le gouvernement nous envoie sans qu'il vienne brouiller les cartes avec des déclarations semblables», se désole le maire Gladu.

À l'entrée de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, Rémy Trudel et son collègue Serge Ménard, ministre d'État à la métropole, n'ont rien dit pour rassurer les deux maires. Le gouvernement maintient son objectif de transférer 500 millions de responsabilités aux municipalités en janvier prochain. Dans ce contexte d'efforts exigés, les municipalités auraient intérêt à travailler ensemble, ont-ils soutenu.

«Il nous faut, dans une perspective de consolidation et de renforcement du tissu urbain, examiner toutes les avenues qui peuvent se présenter pour la mise en commun

d'un certain nombre de moyens et de ressources. [...] Je continue à préciser qu'il ne faut pas commencer à aborder la question de façon structurelle. Il faut plutôt penser d'abord aux éléments que nous pourrions mettre en commun et qui amèneraient des avantages mutuels», a commenté le ministre Trudel.

Ce dernier et son collègue Ménard ont toutefois insisté longuement sur le fait qu'il n'y avait aucun projet pour forcer la main des deux banlieues à joindre la CUM en ce moment. Il s'agit tout simplement de partager les ressources.

«Toutes ces questions seront discutées à la Commission de développement de la métropole [mise vraisemblablement en opérations en septembre], a souligné le ministre Ménard. Nous croyons que les municipalités de la métropole auraient avantage à envisager de fusionner certains services et que les citoyens pourraient en retirer des économies qui pourraient se traduire dans leur compte de taxes.»

Parmi les services susceptibles de faire l'objet de fusion, M. Ménard a mentionné les services spécialisés de police. Ce dossier s'ajoute à ceux pointés par son collègue Trudel: le transport en commun et

les services d'incendie.

Les maires Gladu et Vaillancourt ne voient pourtant aucun avantage pour leurs contribuables respectifs d'intégrer par la fusion de services la CUM qui regroupe les 29 municipalités de l'île de Montréal. «Quand je regarde les fonctions de la CUM, elles sont toutes plus dispendieuses que les nôtres. Ce serait plutôt la CUM qui gagnerait à faire affaire chez nous», fait valoir M. Vaillancourt.

«Pour la police, par exemple, ça coûte déjà trop cher pour les villes qui appartiennent à la CUM. On n'est pas intéressés à traverser le pont et à nous joindre à une structure comme ça», a renchéri M. Gladu.

«On ne doit pas se priver d'examiner chacune des possibilités», a insisté Rémy Trudel. On a vu déjà qu'il y a eu des propositions de mises sur la table au niveau des services de sécurité, d'incendie, de l'organisation du transport en commun. Au départ, il est évident que les gens pensent d'abord à l'intégration des structures. Ce n'est pas cela qui occupe notre esprit et qui doit diriger les discussions au niveau municipal.»

Serge Ménard a donné d'autres exemples. «Ville Mont-Royal et Outremont

envisagent de faire un seul garage municipal pour les deux municipalités. Sur la Rive-Sud, il y en a beaucoup qui pourraient envisager la même chose. Ça pourrait être, par exemple, puisqu'ils devront assumer les coûts de l'incarcération des gens qu'ils arrêtent, de n'avoir qu'un seul centre de détention pour toute la couronne nord et Laval et un autre pour toute la Rive-Sud et, même, de se servir de celui de Montréal à contrat. Mais ce n'est pas à nous à donner les meilleures suggestions», a expliqué M. Ménard.

Cette suggestion gouvernementale survient alors que les municipalités de grandes tailles avaient jusqu'à lundi dernier pour formuler des propositions au gouvernement quant à la mise en commun de services municipaux ou des plans de fusions. Le ministère des Affaires municipales n'a reçu qu'une quarantaine de projets. La Ville de Montréal avait déjà signifié sa volonté au premier ministre Lucien Bouchard de faire de Montréal, une île, une ville.

Québec doit rendre publics cet automne les deux derniers volets de sa politique de consolidation des municipalités, dont le premier volet, présenté l'hiver dernier, incite les petites municipalités à fusionner.

SOMALIE

SUITE DE LA PAGE 1

Le nouveau ministre de la Défense nationale, Art Eggleton, a réagi avec brutalité au rapport de la commission d'enquête. Tout en remerciant les commissaires «pour leur dévouement», il a dénoncé «le ton excessivement critique» du rapport et les «accusations injustes et sans fondements» envers les officiers supérieurs. Brandissant un exemplaire du rapport, il a dit, sur un ton indigné et furieux, que son titre «était une insulte à tous les militaires qui avaient participé à la mission en Somalie».

Pour M. Eggleton, le rapport «condamne injustement l'ensemble des Forces armées». Il est «figé dans le temps et ne tient aucun compte des réformes et des réalisations effectuées depuis plusieurs mois».

Le ministre a ironisé à propos d'un des commissaires, Peter Desbarats, qui, dit-il, «donne aux militaires des leçons d'éthique alors qu'il s'apprete à publier un livre sur son expérience de commissaire, livre qu'il a confectionné grâce à son accès privilégié aux ressources de la commission payées par les contribuables».

Dans une entrevue au *Devoir*, le juge Létourneau a rejeté les critiques du ministre. «La réaction du ministre est exactement celle que nous dénonçons dans notre rapport, a-t-il dit. Le rapport fait mal. On ne l'aime pas, donc on tire sur le message. On veut faire croire que ce rapport est une insulte aux soldats, or cela est faux. Au contraire, nous saluons leur travail. Visiblement, le ministre n'a pas lu le document.»

Pour leur part, tous les partis d'opposition représentés au Parlement (NPD, Parti réformiste, Parti conservateur et Bloc québécois) ont bien accueilli le rapport de la commission et ont condamné les propos du ministre de la Défense.



Jean Boyle et John de Chastelain sont blâmés



Le rapport de la commission ne porte que sur la phase précédant le déploiement des soldats en Somalie, en décembre 1992, et sur l'incident du 4 mars 1993 où deux Somaliens ont été abattus alors qu'ils tentaient d'échapper aux militaires canadiens. Le gouvernement ayant mis fin abruptement à ses travaux le 31 mars dernier, la commission a été dans l'impossibilité d'examiner le déroulement de toutes les opérations sur le terrain et le rôle des autorités politiques et militaires dans la gestion de l'affaire somalienne.

Malgré cela, le juge Létourneau a estimé que la commission avait rempli 80 % des termes du mandat et qu'elle disposait de suffisamment de renseignements pour porter un jugement sur le déroulement des événements et sur le leadership au sein des Forces armées.

En conférence de presse, le magistrat a résumé de façon lapidaire les conclusions du rapport de la commission: piètre planification de la mission, piètre collecte de renseignements essentiels à la mission, piètre sélection des officiers et sous-officiers, piètre tamisage des éléments indésirables, piètre discipline au sein des soldats et des officiers, piètre leadership, piètre structure de commandement, piètre fonctionnement de la chaîne de commandement, piètre cohésion des troupes et piètre entraînement.

Selon la commission d'enquête, la mauvaise unité militaire (le Régiment aéroporté du Canada) a été envoyée en Somalie parce que «son organisation, l'état de son leadership, de sa discipline et de sa cohésion la rendaient inapte à exécuter quelque opération que ce soit à l'automne de 1992». La planification de la mission a été «caractérisée par une précipitation insouciant» alors que les règles d'engagement qui régissaient l'utilisation de la force en Somalie «n'ont pas été rédigées clairement et transmises efficacement au sein de la chaîne de commandement». De plus, ces règles «ont été remises aux soldats canadiens sporadiquement, tardivement et de façon désordonnée».

Les commissaires ont été témoins de graves défaillances dans la chaîne de commandement. «Avant et pendant le déploiement, la chaîne de commandement, en raison à la fois de problèmes systémiques et du choix de dirigeants médiocres, a échoué en tant que structure de commandement et mécanisme de transmission et de demande de

renseignements», écrivent-ils.

Tout au long de l'enquête, qui a duré de septembre 1995 à mars dernier, les commissaires ont signalé que «les témoignages ont été maintes fois contradictoires, improbables, peu plausibles, évasifs, le fruit d'une mémoire sélective, des demi-vérités ou des mensonges flagrants». Selon les trois commissaires, «le fait que beaucoup de hauts gradés qui ont témoigné devant la Commission ont présenté des témoignages évasifs et trompeurs en dit long sur le manque de leadership des Forces armées et sur l'arriérisme qui prévaut au ministère de la Défense nationale».

Selon les commissaires, la guillotine imposée aux travaux de la commission l'a empêchée de faire la lumière sur «la conduite des officiers supérieurs et des hauts fonctionnaires afin de déterminer leur responsabilité personnelle», ce qui a évité «à bon nombre de personnes qui occupaient des postes de commandement supérieur au cours du déploiement de rendre compte de leur conduite, de leurs décisions et de leurs actes pendant et après la mission».

Toutefois, les trois commissaires ont dit avoir suffisamment de renseignements pour blâmer onze officiers supérieurs pour leur conduite dans la préparation de la mission. Ils les accusent tous d'avoir manqué à leur devoir de commandant. Au sujet du général John de Chastelain, qui dirigeait les Forces armées pendant l'automne 1992, ils estiment «que sa principale faute a été de n'exercer aucun contrôle et de ne s'efforcer qu'une supervision nonchalante». Ces attitudes «ont créé un climat propice à la multiplication des fautes chez ses subalternes». Le major-général Lewis Mackenzie, héros de Bosnie et responsable du secteur Ontario pour l'armée de terre en 1992, est blâmé pour ne pas avoir pris de mesures pour corriger les graves problèmes de leadership et de discipline au sein du régiment aéroporté alors que le colonel Serge Labbé, qui dirigeait les opérations en Somalie, est blâmé pour ne pas s'être assuré que «les soldats avaient reçu l'entraînement relatif aux règles d'engagement, réussi les tests et compris la matière». Pour sa part, le lieutenant colonel Carol Mathieu, qui dirigeait le régiment aéroporté, est blâmé pour ne pas «avoir exclu de la mission les officiers et les sous-officiers qu'il savait, ou aurait dû savoir, être des chefs médiocres» et ne pas avoir exclu «les mili-

taires du rang qu'il savait, ou aurait dû savoir, être la cause de problèmes de discipline».

Enfin, l'ancien chef d'état-major, le général Jean Boyle, qui a dû démissionner en octobre dernier après son témoignage controversé devant la commission au sujet de documents falsifiés, est blâmé pour avoir conçu ou approuvé tacitement «la communication de renseignements trompeurs ou incomplets au sujet de la mission en Somalie».

La commission d'enquête a aussi conclu que la mort par balle d'un civil, à l'extérieur de la base de Belet Uen le 4 mars 1993, était une affaire criminelle. Toutefois, ils n'ont pu déterminer de façon définitive si la victime avait été exécutée. Ils ont estimé que «des officiers de la chaîne de commandement avaient délibérément contrôlé l'information entourant la fusillade, caché la vraie nature de l'incident et minimisé son importance».

Points saillants

Ottawa (PC) — Voici les points saillants du rapport de la Commission d'enquête sur la Somalie. La commission constate:

- l'existence d'une opération de camouflage au sujet des fusillades du 4 mars 1993;
- des carences au niveau du leadership chez les hauts gradés;
- l'inaptitude du Régiment aéroporté à effectuer une mission en Somalie;
- le choix de «dirigeants médiocres»;
- l'existence d'une mission «floue» et mal planifiée;
- Parmi ses quelque 160 recommandations, la commission propose:
 - la création d'un Bureau de l'inspecteur général chargé de superviser la justice militaire et de faire des enquêtes;
 - le remplacement du Bureau du juge-avocat général par un Bureau du juge militaire en chef et un Bureau du directeur général des Services juridiques militaires;
 - l'établissement d'une politique claire sur les règles d'engagement;
 - le dépôt au Parlement d'un rapport annuel sur les activités de la Défense;
 - l'établissement de mécanismes de présélection des militaires à l'étranger;
 - l'établissement de directives claires sur le racisme;
 - la création de comités spéciaux de révision des carrières indépendants.

FIJM «Les plus grands du jazz ne nous visitent pas»

SUITE DE LA PAGE 1

9 novembre, il dénonçait ouvertement le règlement raciste dans une chronique coiffée d'un titre en grosses lettres: «A Harmful and Ridiculous Law». Le règlement a été aboli quelque temps plus tard, et l'apartheid, en 1993-1994. Mais aujourd'hui encore, tout demeure fragile. «Quand Mandela mourra, qui saura obtenir une telle unanimité?»

Le jazz continue de battre de l'aile, se plaint M. Albert. «L'Afrique du Sud, c'est loin. Les plus grands du jazz ne nous visitent pas, les disques et les revues spécialisées s'y vendent trois, quatre fois plus cher qu'ailleurs. Les amateurs de jazz peu fortunés comptent sur moi qui écris dans des publications plus accessibles. Ils découpent tout, collent les textes dans des revues de presse et se réunissent le dimanche, dans les townships, pour s'échanger des bribes d'information.»

Inutile de dire qu'à Montréal, il se sent investi de hautes responsabilités, du rôle de messager. Il court, malgré ses 66 ans, tous les spectacles. Aux conférences de presse, il boit les paroles de Marianne Faithfull ou de Herbie Hancock, petite caméra en mains (et carnet d'autographes pas loin!).

Les festivals de jazz, Don Albert les a tous fréquentés: Nice, dix ans d'affilée, avant «qu'il ne prenne une tangente trop pop», Montreux, New York, celui de Finlande aussi. Il fait des piges pour trois publications sud-africaines, deux

hebdomadaires, le *Star* et le *Sunday Independent* et un magazine, *Tribute*, destiné à un lectorat noir et écrit par des Noirs. En une du numéro de juin: le golfeur Tiger Woods, «jeune, talentueux et noir». Le patron est noir, les journalistes sont noirs. Seule exception: Bra Albert.

Au départ, Don Albert devait rester quatre jours à Montréal. Mais invité à juger le concours Prix de jazz auquel participent de jeunes musiciens canadiens, il sera ici pendant toute la durée du festival. Il faut bien financer ses couvertures, et Don Albert sait s'y prendre: pour pouvoir se rendre à Nice, il a mis sur pied, pendant dix ans, des voyages organisés et a ainsi obtenu gracieusement des billets d'avion.

La recommandation de Don Albert

Adios Nice, vive Montréal! À avoir trop le nez collé sur notre festival, on en vient à trouver tout à fait normal qu'il soit si gros. Don Albert sait nous ouvrir les yeux. «Je ne dirai jamais assez de bien de ce festival. Il n'a son pareil nulle part au monde», note-t-il. «Des amateurs de jazz de chez moi me téléphonent pour me demander de leur conseiller une destination "festival de jazz". Désormais, sans conteste, ce sera Montréal.»

Montréal, pour la diversité et l'opulence de son festival. «Les gens peuvent s'acheter un billet et aller passer une soirée

de jazz dans une salle de concert. Ils peuvent aussi rester dehors, boire une petite bière, manger un hot-dog et se gaver de jazz jusqu'à plus soif.»

Tout ça, dans une ville «rassurante». «Je redoute le moment de mon départ. Je redoute ce moment où j'atterrirai en Afrique du Sud, où je devrai recommencer à me méfier de tout le monde dans les rues à cause du taux de criminalité qui y est si élevé.»

Les propos de Don Albert expliquent les quelque 800 000 \$ que débourse chaque année le ministère du Tourisme pour faire venir, tout au long de l'année, des journalistes de l'étranger. Le ministère, avec l'aide de l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, sollicite les médias à l'étranger dans le cas du jazz, cherche à obtenir pour eux des billets d'avion et des hôtels à prix réduits. Le but de toute l'opération: faire parler de Montréal.

Et c'est le cas. Déjà, le *Times* a consacré deux textes au Festival de jazz de Montréal, dont l'un dans sa section de tourisme. Don Albert repartira, lui, en Afrique du Sud avec quantité de matériel qu'il proposera à ses patrons. Les trois journalistes japonais de *JazzLife*, venus, eux, avec leur patron, promettent aussi plusieurs pages d'articles... après avoir conclu leur voyage par un petit tour à Nashville, où se déroulera dans quelques jours un concours de guitare amateur. Tous les chemins mènent à la musique!

STEWART «Je joue des variations sur moi-même»

SUITE DE LA PAGE 1

Stewart, avait-il confié un jour. Je ne pourrais pas me risquer dans de grandes interprétations. Je joue des variations sur moi-même. Le public a fini par attendre de moi une certaine prestation et il serait déçu si je ne la lui donnais pas.»

À ses débuts, l'histoire de sa vie a presque des allures de clichés: fils d'un quincaillier de Pennsylvanie, James Maitland Stewart, né le 20 mai 1908, suit des études d'architecture à l'Université de Princeton lorsqu'il fait la connaissance de Joshua Logan qui le persuade de devenir acteur.

Il rejoint les rangs d'une petite compagnie théâtrale, dans laquelle jouait aussi Henry Fonda, avec qui il partagera par la suite un appartement à New York et qui restera toute sa vie un de ses amis les plus proches.

En 1934, il quitte New York pour Hollywood et un an plus tard, sous contrat avec MGM, il fait ses débuts au grand écran dans *The Murder Man*.

Il enchaîne film sur film, notamment, en 1939, *Mr Smith*

Goes to Washington de Frank Capra. Il y interprète un jeune sénateur naïf aux prises avec des politiciens véreux, un rôle qui contribuera à son image d'Américain idéaliste.

En 1940, *The Philadelphia Story* de George Cukor, où il joue aux côtés de Katharine Hepburn et Cary Grant, lui vaut l'Oscar du meilleur acteur. La statuette trônera pendant vingt ans dans la quincaillerie paternelle.

La guerre interrompt sa carrière. À 33 ans, James Stewart, qui a dit un jour que s'il n'avait pas été acteur, il aurait aimé être aviateur, s'engage comme simple soldat dans l'armée de l'air. Il effectue un millier de missions contre l'Allemagne, reçoit plusieurs décorations et est promu colonel. Plus tard, dans l'armée de réserve, il continue à gravir les rangs et prendra sa retraite comme général de brigade.

Dès 1946, il reprend le chemin des studios et tourne ce qui restera son film préféré, *It's a Wonderful Life*, de Frank Capra, qui est rediffusé tous les ans à Noël sur les petits écrans américains.

«Capra était sans aucun doute le meilleur réalisateur que

j'ai jamais connu», estimait-il. Il avait un sens très sûr des vraies valeurs: la famille, les amis, la communauté, Dieu. Et avec son sens remarquable de l'humour, il était capable de mettre toutes ces valeurs dans ses films sans avoir jamais l'air de prêcher.

En 1948, il tourne son premier film avec Alfred Hitchcock, *The Rope (La Corde)*, qui sera suivi par *Reach Window (Fenêtre sur cour)*, *The Man Who Knew Too Much (L'Homme qui en savait trop)* et *Vertigo (Sueurs froides)*. En 1950, il joue dans le premier de ses dix-huit westerns, qui dominent la seconde partie de sa carrière.

James Stewart a aussi marqué l'histoire d'Hollywood en devenant, en 1952, le premier acteur du cinéma parlant rétribué au pourcentage du revenu de ses films, un système aujourd'hui banal.

En 1978, dans *The Shooting* de Don Siegel, une de ses dernières apparitions au grand écran, il joue un médecin vieillissant annonçant à John Wayne qu'il n'en avait plus pour très longtemps à vivre. James Stewart symbolisait ainsi la fin d'une époque.

LE DEVOIR

LES SPORTS

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Hier
Cincinnati 7 Milwaukee 4
Detroit 9 N.Y. Mets 7
Atlanta 2 N.Y. Yankees 0
Cubs de Chicago 3 Kansas City 2
Philadelphie à Baltimore
Oakland à San Francisco
Floride à Boston

Montréal à Toronto
White Sox de Chicago à Pittsburgh
Minnesota à St. Louis
Cleveland à Houston
Colorado au Texas
Seattle à San Diego
Los Angeles à Anaheim

Aujourd'hui
Cubs de Chicago à Philadelphie, 19h05.
Atlanta à Montréal, 19h35.
Floride à N.Y. Mets, 19h40.
Pittsburgh à St. Louis, 20h05.
Cincinnati à Houston, 20h05.
Colorado au Texas, 20h35.
Seattle à San Diego, 21h05.
Oakland à San Francisco, 22h05.
Los Angeles à Anaheim, 22h05.

Demain
Cubs de Chicago à Philadelphie, 13h05.
Pittsburgh à St. Louis, 15h05.
Cincinnati à Houston, 19h05.
Atlanta à Montréal, 19h35.
Floride à N.Y. Mets, 19h40.
Los Angeles à San Diego, 21h05.
Colorado à San Francisco, 22h05.

	G	P	Moy.	Diff
Atlanta	53	29	646	—
Floride	48	33	593	4 1/2
Montréal	46	35	558	6 1/2
New York	45	36	566	7 1/2
Philadelphie	23	57	288	29
Section Centrale				
St. Louis	40	41	494	—
Houston	40	42	488	1/2
Pittsburgh	38	43	469	2
Cincinnati	35	46	432	5
Chicago	33	49	402	7 1/2
Section Ouest				
San Francisco	47	35	573	—
Colorado	43	40	518	4 1/2
Los Angeles	39	42	481	7 1/2
San Diego	36	46	439	11

LIGUE AMÉRICAINE

Hier
Cincinnati 7 Milwaukee 4
Detroit 9 N.Y. Mets 7
Atlanta 2 N.Y. Yankees 0
Cubs de Chicago 3 Kansas City 2
Philadelphie 6 Baltimore 10
Oakland 8 San Francisco 1
Floride 3 Boston 2

Montréal 6 Toronto 7 (13 m)
White Sox de Chicago 1 Pittsburgh 3
Minnesota 1 St. Louis 2 (10 m)
Cleveland 2 Houston 6
Colorado au Texas
Seattle à San Diego
Los Angeles à Anaheim

Aujourd'hui
Minnesota à Milwaukee, 15h05.
Baltimore à Detroit, 19h05.
N.Y. Yankees à Toronto, 19h35.
Boston à White Sox de Chicago, 20h05.
Colorado au Texas, 20h35.
Seattle à San Diego, 21h05.
Oakland à San Francisco, 22h05.
Los Angeles à Anaheim, 22h05.

ASSOCIATED PRESS

Londres — Pour la première fois depuis 36 ans, deux Anglais participeront aux quarts de finale de Wimbledon, puis Tim Henman a réussi l'exploit hier d'évincer le tenant du titre, le Néerlandais Richard Krajicek.

Tête de série n° 14, Henman qui s'est imposé en quatre sets de 7-6 (9-7), 6-7 (7-9), 7-6 (7-5), 6-4, a rejoint Greg Rusedski parmi les huit derniers hommes en lice.

Le transfuge canadien portera haut lui aussi les couleurs de l'Union Jack face à Cédric Pioline, le dernier Français en lice.

Un quart de finale explosif opposera par ailleurs le n°1 mondial Pete Sampras à Boris Becker, les deux hommes comptant trois victoires chacun à Wimbledon.

Comme Henman face à Krajicek, Sampras a achevé la besogne entamée la veille, en finissant difficilement en cinq sets — 28 as lui ont facilité la tâche — le Tchèque Pert

Korda, tête de série n° 16, 6-4, 6-3, 6-7 (8-10), 6-7 (1-7), 6-4.

Henman affrontera en quart l'Allemand Michael Stich, qui rêve d'un deuxième succès à Wimbledon avant de prendre sa retraite annoncée à l'automne.

«C'est sans doute la plus grande victoire de ma carrière», a déclaré Henman, qui avait déjà atteint les quarts de finale l'an dernier.

L'Anglais, qui menait deux sets à Krajicek lors de l'interruption de la partie mardi, n'a mis que 36 minutes à boucler le match devant 13 000 admirateurs du court central proches du nirvana.

Hingis contre Kournikova

Une demi-finale féminine opposera la n° 1 mondiale, la Suisse Martina Hingis, à l'inattendue Anna Kournikova, la jeune Russe qui monte. Numéro 1 mondiale des juniors en 1995, Kournikova, âgée de 16 ans, a sorti hier la Croate Iva Majoli: victorieuse récemment des Internationaux de France, en deux

sets secs de 7-6 (7-1), 6-4.

Tête de série n° 1, Hingis a battu malgré un coup de froid et de la fièvre la Tchèque Denisa Chladkova 6-3, 6-2. Hingis avait éliminé Kournikova en deux sets secs le mois dernier au troisième tour des Internationaux de France.

Il n'y a pas eu de miracle pour la Française Nathalie Tauziat, logiquement tombée face à Arantxa Sanchez-Vicario, la tête de série n° 8, en deux sets de 6-2, 7-5.

Finaliste du tournoi depuis deux ans, l'Espagnole a profité de la fatigue de son adversaire, mal remise de sa victoire 12-10 au troisième set face à Sandrine Testud la veille, pour obtenir son 10^e succès en 10 matchs face à Tauziat.

En demi-finale, Sanchez-Vicario qui n'a toujours pas concédé le moindre set, affrontera Jana Novotna, elle aussi ex-finaliste sur le gazon londonien.

La Tchèque, troisième tête de série, a dominé hier l'Indonésienne Yayuk Basuki 6-3, 6-3-5-6.

Wimbledon

La journée de l'Union Jack

Une première en 36 ans: deux Anglais, Greg Rusedski et Tim Henman, se fauflent en quarts de finale



Le champion en titre de Wimbledon, Richard Krajicek, s'est incliné hier contre Tim Henman.

HOCKEY

Belfour signe avec les Stars moyennant dix millions de dollars

Le gardien devient le joueur le mieux payé de l'histoire de la concession de Dallas

ASSOCIATED PRESS

Ed Belfour a accepté moins d'argent que lui offraient les Sharks de San José et il poursuivra sa carrière à Dallas, où les Stars lui ont consenti un contrat de 10 millions de dollars pour trois ans.

Le gardien devient ainsi le joueur le mieux payé de l'histoire de la concession. Belfour était joueur autonome sans restriction et les Stars ont réagi rapidement après avoir été incapables d'en venir à une entente avec Andy

Moog. «L'expérience qu'apporte Belfour nous place dans une position solide», a estimé le directeur général Bob Gainey.

«Il a 32 ans et nous avons donc un joueur établi devant le filet pendant que [Roman] Turek continue de se développer. C'est un gros coup de la part de notre organisation et nous espérons que nos partisans verront les choses de la même façon.»

Belfour, deux fois gagnant du trophée Vézina avec les Blackhawks de Chicago, a fait le premier geste, ont

fait savoir les Stars, ayant contacté Gainey tôt mardi, à l'ouverture du marché des joueurs autonomes.

Gainey a insisté pour dire que Belfour a accepté moins que les 10,5 millions plus différents bonis que lui offraient les Sharks. «Ca nous prouve quel genre de personne il est et à quel point il voulait jouer pour une équipe gagnante», a déclaré le président des Stars Jim Lites.

Belfour gagnerait 2,5 millions cette année, en plus d'un boni différencié de 750 000 \$, 3,25 millions la sai-

son prochaine et 3,5 millions en 1999-2000.

Il était la saison dernière le quatrième gardien le mieux payé dans la Ligue nationale avec un salaire de base de 2,75 millions.

Les Stars ont aussi discuté avec Jeff Solomon, qui représente le défenseur Shawn Chambers, des Devils du New Jersey.

Ils veulent ajouter un défenseur établi au trio constitué de Derian Hatcher, Richard Matvichuk et Sergei Zubov.

Téléphone: 985-3344

AVIS PUBLICS

Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Jean-Marc LEURY, en son vivant domicilié au 3613, rue Everet, Montréal, Province de Québec, H3A 1S5, survenu le 12 novembre 1993 un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Francine CHARTRAND, le 25 juin 1997, devant Me François LARIVIERE, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté à l'étude de Me François LARIVIERE, notaire, sise au 2567, rue Masson, Montréal, Province de Québec, HY 1V7. Donné ce 25 juin 1997. Francine CHARTRAND, liquidateur

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, suite au décès de CLAIRE LAVALLÉE, en son vivant domiciliée au 225 de la Présentation, en la Ville de Dorval, Province de Québec H9S 3L7, survenu le quatrième jour de janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (4 janvier 1997), un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs successoraux JACQUES MONDAY et ANDRÉ LAVALLÉE le 26 juin 1997, devant Me Suzanne Lamarre, Notaire, au 3333 boulevard Cavendish, suite 198, Montréal, (Québec) H4B 2M5, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude du Notaire. Donné ce trentième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (30 juin 1997). JACQUES MONDAY, liquidateur ANDRÉ LAVALLÉE, liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-236263-970
COUR SUPÉRIEURE
PRESENT: GREFFIER ADJOINT JAMES ANTHONY MCCOWAN
Partie demanderesse c. FIDELA ZULEMA HERNANDEZ MONTERO
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à FIDELA ZULEMA HERNANDEZ MONTERO de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 rue St-Antoine est, MONTRÉAL, Québec, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la Déclaration en Divorce a été remise au greffe à l'intention de FIDELA ZULEMA HERNANDEZ MONTERO.
Lieu: MONTRÉAL (QUÉBEC)
Date: 13 juin 1997
RITA CADIEUX, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-236812-974
COUR SUPÉRIEURE
PRESENT: LE GREFFIER ADJOINT RAMONA ROSARIO
Partie demanderesse c. DIGNO ANTONIO TAVERA
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DIGNO ANTONIO TAVERA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Est, Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la demande en divorce et de l'avis de dénonciation des pièces et du certificat de l'avocat ont été remises au greffe à l'intention de DIGNO ANTONIO TAVERA.
Lieu: Montréal
Date: 20 juin 1997
MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-236705-970
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRESENT: GREFFIER ADJOINT MERYEN EL HASSANI
partie demanderesse c. BRAHIM TOUHAMI,
partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à BRAHIM TOUHAMI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la Déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de BRAHIM TOUHAMI.
Lieu: MONTRÉAL
16 juillet 1997
FRAÇOIS LEBLANC, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-008685-969
COUR SUPÉRIEURE
PRESENT: YANIRA-ANA RAMOS
Partie demanderesse c. ANTHONY EVEILLARD
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ANTHONY EVEILLARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine à Montréal, salle 1.110, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de Anthony Eveillard.
Lieu: Montréal
Date: 27 juin 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-22-005691-970
PROCÉDURE ALLEGÉE
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)
PRESENT: Greffier adjoint COVITEC-ECLAIR INC.
Partie demanderesse c. 3067904 CANADA INC., f.a.s. la dénomination sociale de MILES PLUS
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à 3067904 Canada Inc., f.a.s. la dénomination sociale de Miles Plus de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est à Montréal, Québec, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration, avis 119 et pièces P-1 ET P-2 a été remise au greffe à l'intention de 3067904 Canada Inc., f.a.s. la dénomination sociale de Miles Plus.
Lieu: Montréal
12 juillet 1997

Changeement de nom d'une personne majeure

Prenez avis que TERESA MARIE STURKENBOOM, domiciliée à 1305 Boul. St-Croix, Ville St-Laurent, H4L 3Z2, (Qc) présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de TERESA MARIE CALOUCHE. MONTRÉAL, CE 27 JUIN 1997
TERESA MARIE STURKENBOOM
Yvon Bolduc, Secrétaire
Avis est par les présentes donné que la compagnie «MIGI FOURRURES INC.», compagnie constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social au 1228, rue St-Denis, Montréal, province de Québec, demandera, ce jour, à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. GESTION M.D.K. INC. Yvon Bolduc, Secrétaire
Avis est par les présentes donné que la compagnie «MIGI FOURRURES INC.», compagnie constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social au 1228, rue St-Denis, Montréal, province de Québec, demandera, ce jour, à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies (Québec). Montréal, ce 30 juin 1997
Me RICHARD TETREAULT avocat

Changeement de nom d'une personne majeure

Prenez avis que TERESA MARIE STURKENBOOM, domiciliée à 1305 Boul. St-Croix, Ville St-Laurent, H4L 3Z2, (Qc) présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de TERESA MARIE CALOUCHE. MONTRÉAL, CE 27 JUIN 1997
TERESA MARIE STURKENBOOM
Yvon Bolduc, Secrétaire
Avis est par les présentes donné que la compagnie «MIGI FOURRURES INC.», compagnie constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social au 1228, rue St-Denis, Montréal, province de Québec, demandera, ce jour, à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies (Québec). Montréal, ce 30 juin 1997
Me RICHARD TETREAULT avocat

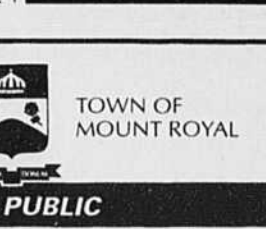
VILLE DE MONT-ROYAL

TOWN OF MOUNT ROYAL
AVIS PUBLIC
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
RÈGLEMENT N° 1304-5 (SECTEUR DUNBAR, FLEET, ROCKLAND ET BEAUMONT)
AVIS PUBLIC est donné aux RESIDENTS de Ville Mont-Royal et À QUI DE DROIT
QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1), le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), à son assemblée du 12 juin 1997, a approuvé le Règlement n° 1304-5 modifiant le Règlement n° 1304 adaptant le plan d'urbanisme de Ville Mont-Royal par la création du secteur d'affectation 905 « Commerces et services divers » à même une partie du secteur d'affectation 903 et par la modification des affectations et des densités d'occupation du sol dans les secteurs d'affectation 902 (avenue Dunbar), 903 (secteur délimité par le chemin Rockland, la rue Fleet et l'avenue Beaumont) et 1002 (chemin Bates). En plus de ce qui est indiqué dans le règlement n° 1304-5, il vise à établir ou modifier les coefficients d'occupation du sol des secteurs d'affectation concernés;
QUE le règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la CUM et qu'il est entré en vigueur lors de la délivrance du certificat de conformité par la CUM le 19 juin 1997.
QUE le règlement n° 1304-5 peut être consulté au bureau de la greffière de la Ville, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, durant les heures normales de bureau.
Donné à Ville Mont-Royal, le 3 juillet 1997.
La greffière, C. Josée Katz, o.m.a./CMC

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.



VILLE DE MONT-ROYAL

TOWN OF MOUNT ROYAL
AVIS PUBLIC
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
RÈGLEMENT N° 1304-5 (SECTEUR DUNBAR, FLEET, ROCKLAND ET BEAUMONT)
AVIS PUBLIC est donné aux RESIDENTS de Ville Mont-Royal et À QUI DE DROIT
QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1), le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), à son assemblée du 12 juin 1997, a approuvé le Règlement n° 1304-5 modifiant le Règlement n° 1304 adaptant le plan d'urbanisme de Ville Mont-Royal par la création du secteur d'affectation 905 « Commerces et services divers » à même une partie du secteur d'affectation 903 et par la modification des affectations et des densités d'occupation du sol dans les secteurs d'affectation 902 (avenue Dunbar), 903 (secteur délimité par le chemin Rockland, la rue Fleet et l'avenue Beaumont) et 1002 (chemin Bates). En plus de ce qui est indiqué dans le règlement n° 1304-5, il vise à établir ou modifier les coefficients d'occupation du sol des secteurs d'affectation concernés;
QUE le règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la CUM et qu'il est entré en vigueur lors de la délivrance du certificat de conformité par la CUM le 19 juin 1997.
QUE le règlement n° 1304-5 peut être consulté au bureau de la greffière de la Ville, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, durant les heures normales de bureau.
Donné à Ville Mont-Royal, le 3 juillet 1997.
La greffière, C. Josée Katz, o.m.a./CMC

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTRÉAL

Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
max 27	min 17	max 24	18/27	16/27

Québec

Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
max 26	min 16	max 24	15/24	14/24

Ottawa

Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
max 26	min 14	max 24	14/22	12/25

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

Hydro Québec

APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels d'offres ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en composant un des numéros de téléphone suivants:
Montréal et les environs : 840-4903
Extérieur : 1-800-324-1759

LE DEVOIR

CULTURE

Les festivals

Aujourd'hui au festival de jazz

- 16h Scène du Maurier
Bill Jupp Big Band
 Théâtre du Nouveau Monde (achat de billets requis)
Papasoff Trio et invités
 Terrasse Nescafé
La Bande à Bruno
 Terrasse SAQ Sélection
L'Orkestre des Pas Perdus
 Terrasse de l'Esplanade
The Rhythm & Truth Brass Band
 Théâtre Maisonneuve (achat de billets requis)
Roy Hargrove Trio, Sextet & Big Band
 Spectrum de Montréal (achat de billets requis)
- ◆◆◆ **Mavis Staples avec Lucky Peterson**

Ce sont des blancs-becs amoureux fous du son de Memphis et des disques Stax, tel Paul Shaffer au talk-show de Letterman (en soutien de Bob Dylan, entre autres apparitions) qui l'ont fait connaître en dehors des fameux Staples Singers. A raison. Mavis, l'une des trois filles de Roebuck Staples, dit Pops, chante le gospel au moins aussi intensément (et nettement plus assidûment) qu'Aretha. Que Mavis ressuscite un jour béni le répertoire sacré de Mahalia Jackson coulait de source. Avec Lucky Peterson à l'orgue Hammond B-3, apprêtez-vous à voir la lumière.

Sylvain Cormier

- 18h Scène du Maurier
Bernie Senensky Trio
 Casino de Montréal (achat de billets requis)
Blackbirds of Broadway: A Harlem Rhapsody
 Place du Maurier
Paris Africains
 Scène Labatt Blues
Billy Charcoal et Julie Massicotte
 Terrasse Nescafé
Francine Poitras
 Théâtre du Gesù (achat de billets requis)
Bill Frisell avec Lee Konitz
 Scène Bleue Dry
Paul Tobey Trio
 Terrasse de l'Esplanade
Tim Williams
 Place du Festival
Moment's Notice
 Salle Wilfrid-Pelletier (achat de billets requis)
Dee Dee Bridgewater et L'OSM
 Théâtre du Nouveau Monde (achat de billets requis)
Tommy Flanagan Trio
Stephen Scott Trio
 Spectrum de Montréal (achat de billets requis)
Monty Alexander
Yard Movement
 Métropolis (achat de billets requis)
- ◆◆◆ **Brian Setzer Orchestra** (avec invités spéciaux: **Crazy Rhythm Daddies** **String Band**)
- Un orchestre du tonnerre pour l'ex-guitariste des Stray Cats. Beaucoup de gros instruments (cinq sax, quatre trompettes, quatre trombones, et une souris?). Setzer et ses seize potes sont accompagnés des Crazy Rhythm Daddies, groupe né à Montréal dont le nom est somme toute assez explicite. Pour taper un peu du pied.
- Brian Myles

- 21h Salle Beverley Webster Rolph
 MAC (achat de billets requis)
Aka Moon
 Scène du Maurier
The Jackson Southernaires
 Place du Maurier
Teofilo Chantre
 Scène Labatt Blues
Eddy Burks
 Scène Bleue Dry
Afro Celt Sound System
 Place du Festival
Joaquin Diaz
 Terrasse Nescafé
Moment's Notice
 Salle du Gesù (achat de billets requis)
- ◆◆◆ **Hamiet Bluiett Quartet**
Saxophone Group
- De tous les saxophonistes barytons de la terre, Hamiet Bluiett est sans aucun doute le plus flamboyant. Le meilleur d'entre eux parce que le plus passionnant. Que ce soit à la tête de sa Clarinet Family, que ce soit au sein du World Saxophone Quartet, à la tête de son quartet, Bluiett étone et ravi. Tout le temps. Jamais depuis qu'il est professionnel, ce militant de l'avant-garde n'a déçu.
- Serge Truffaut

- 23h Scène du Maurier
The Jackson Southernaires
 Scène Labatt Blues
Billy Charcoal avec Julie Massicotte
 Foufounes électriques (achat de billets requis)
Graham Haynes
 Terrasse Nescafé
Joaquin Diaz
 Spectrum de Montréal (Carte des Amis)
Eddie Burks

Tommy Flanagan, historien et styliste

SERGE TRUFFAUT
 LE DEVOIR

Il existe en jazz, un club très sélect. Un club très haut de gamme qu'il ne faut pas confondre avec le genre Jockey Club parce qu'il ne s'agit pas d'un club formel. En fait, plutôt que de parler de club il faudrait peut-être parler de clan. Du clan Detroit. Du clan formé de quatre pianistes de Detroit.

Ils s'appellent Hank Jones, Roland Hanna, Barry Harris et... Tommy Flanagan. Entre eux, ils partagent bien de ces qualités qui ont embelli les menus travaux de Charlie Parker, Billie Holiday, Dizzy Gillespie, Miles Davis, John Coltrane, Dexter Gordon, Sonny Rollins, Ella Fitzgerald, Sarah Vaughan, Lee Morgan, Kenny Dorham, Lester Young, Coleman Hawkins, Ben Webster, Art Pepper, Chet Baker, Jay Jay Johnson, Charles Mingus, Max Roach...

S'il fallait nommer tous les trompettistes, toutes les chanteuses, tous les artistes que ces quatre gentlemen ont accompagné on n'aurait pas assez d'une page complète de votre journal. On l'aura compris, ils ont joué avec tout le monde. Et certains plus que d'autres. On pense à qui? Hank Jones et Tommy Flanagan. Ce dernier occupera la scène du Théâtre du Nouveau Monde ce soir à compter de 20h 30.

Thomas Lee Flanagan dit Tommy Flanagan est né le 16 mars 1930 à Detroit. Il a commencé de façon banale, si l'on peut dire. Ses parents étaient amateurs de musique. Alors, ils lui ont fait suivre des leçons de piano alors qu'il était jeune. Là-dessus, ajoutez l'église, les chants d'église et on obtient un style particulier. On obtient un quelque chose, une singularité qui favorise le contraste mais pas nécessairement cette créativité qui débouche sur des bouleversements musicaux.

Flanagan n'a jamais été au centre de ce qu'on appelle les petites révolutions du jazz. Par contre, il les a pratiquement toutes accompagnées. Parce qu'il était, et demeure, un pianiste capable de tout faire. Cet homme est une espèce rare: il est une garantie.

De quoi? Du travail des autres. Plus précisément, Flanagan a toujours été ce type d'artiste auquel les autres font constamment appel lorsque vient le temps de rentrer en



Tommy Flanagan

studio. Jones, Flanagan et les autres ont ceci de rassurant qu'ils connaissent tout le répertoire du jazz. Notre homme est à la fois historien et styliste.

L'appréciation, la profonde admiration que cultivent tous les musiciens de jazz à l'endroit de Tommy Flanagan trouve sa source dans ce qui suit: la souplesse stylistique. La souplesse mais aussi ce sens inné pour la distinction, la délicatesse. Tommy Flanagan est un gentleman du jazz.

Ce soir, c'est à noter, il sera accompagné par ce qu'il faut bien appeler des gros calibres: Peter Washington à la contrebasse et Lewis Nash à la batterie.

John McLaughlin écrasé par la batterie

BRIAN MYLES
 LE DEVOIR

Assourdissant. Voilà la façon la plus simple de résumer la performance du respectable John McLaughlin et ses Heart of Things, qui ont soulevé hier un public reparti repu de la Place des Arts.

Il est décidément hors-norme, voire indéfinissable, ce vieux Britannique ayant gagné ses galons au début des années 60, partageant notamment la scène avec Alexis Korner — une plus que proche influence des Rolling Stones — et se permettant une escapade avec Jimi Hendrix.

McLaughlin n'a toutefois pas figé à cette folle époque, multipliant les expériences musicales et spirituelles. Disciple de Sri Chinmoy Kumar Ghose dans les années 70, il s'est permis de fonder le Mahavishnu Orchestra. Il a aussi joué avec Carlos Santana, la pianiste classique Katia Labèque ou le London Symphonic Orchestra. Reconnaissance suprême: Miles Davis a accepté de travailler avec lui.

John McLaughlin a évolué à travers les époques. Correction. Il a fait évoluer, se forger une réputation de «*découvreur de genres*», comme le précise le *Dictionnaire du Jazz* de Laffont. Hier au Théâtre Maisonneuve, il a démontré qu'il avait plus qu'une corde à son arc, ou plutôt à sa guitare.

Entre ses mains, la six cordes sonne rauque et fêlé comme celle des Stones. Et puis la guitare devient sitar qui re-

devient guitare. Juxtaposant les musiques orientales et occidentales, John McLaughlin contribue à repousser un peu plus loin les limites du jazz-fusion.

Il était essentiellement supporté hier, si ce n'est pas épiqué, par le batteur Dennis Chambers. Véritable métronome branché sur le 220 V, Chambers a fait montre de son talent brut(e) en frappant les tambours à la vitesse de l'éclair. Et quelle frappe! Un son de tonnerre à réveiller John Bonham d'entre les morts. Un son qui ne peut venir que d'un mastodonte comme Chambers. Le public n'était pas à plaindre, contrairement à ce pauvre *drum set* Pearl, à qui Chambers a infligé de graves sévices.

Aggressif, Dennis Chambers a bien supporté McLaughlin. Trop bien même, ce qui le rendait parfois agressant. Cela dit, le talent de Chambers est indéniable et il ne mérite pas d'être ignoré.

Mais les trop rares moments du concert où Chambers s'est reposé les grosses chambres à air qui lui servent de biceps, John McLaughlin et le saxophoniste Gary Thomas — qui soit dit en passant vient de sortir un album joyeusement éclaté sur étiquette Winter Winter — ont servi des solos bien ficelés, tout en douceur.

Mais trop rapidement, les deux orphelins de Miles Davis étaient tirés de leur nostalgie par l'explosion de puissance de Chambers.

Le public a semblé apprécier.

James Taylor au Théâtre du Centre Molson

Tout dans les sourcils

SYLVAIN CORMIER

Il n'a pas que le cheveu rare, James Taylor. Hier, au Centre Molson, c'était la troisième visite à vie de l'auteur-compositeur-interprète le plus important de la génération des auteurs-compositeurs-interprètes. Les autres fois? Lundi 21 juillet 1975 à la Place des Nations. Et lundi 21 novembre 1994 à la PdA. Des moments d'exceptionnelle qualité à chérir, donc. Yeux, oreilles, coeur ouverts, pour la quasi totalité des 5000 spectateurs.

Taylor avait trois bonnes heures de chansons à donner: c'était encore trop peu. Il s'agissait de ne rien manquer des versions si finement arrangées et jouées des airs connus (*Carolina On My Mind, Mexico, Shower The People* et sa finale gospel, les essentielles *Fire & Rain* et *You've Got A Friend*, etc.) et moins connus (*Line Em Up*, la bilingue *Ananas*, du nouvel album *Hourglass*). La sono était plutôt satisfaisante dans l'amphi, et l'on voyait toutes les mimiques de Taylor, homme aux sourcils éminemment mobiles et expressifs, sur les deux écrans géants qui flanquaient la scène. Contexte idéal?

Oui, excepté le «*moron factor*».

J'emprunte l'expression au fanzine *Backstreets*, qui désigne ainsi la quantité variable de grandes gueules dans les récitals acoustiques de Bruce Springsteen. Allez savoir pourquoi, on ne s'entendait pas écouter hier, tellement le «*moron factor*» était élevé au parterre: c'est à qui aurait réclamé sa préférée le plus fort. A une obsédée de *Steamroller Blues*, Taylor, bon enfant, a d'abord montré le carton du déroulement à l'écran: «*There's six songs before Steamroller...*» Puis, à l'énigme récidive, a fini par lui brandir un doigt, s'excusant aussitôt sur un ton ironique: «*I don't know what came over me...*» Plus tard: «*You'll like this new song: it's not Steamroller but it's just like Steamroller...*» Taylor s'en sortait intelligemment, la foule rigolait. N'empêche qu'il fronçait les sourcils.

Quand, à l'opposé, il les haussait en alternance, on savait qu'il jouissait. Que les harmonies de ses quatre choristes l'atteignaient, comme nous, de plein fouet (l'intro de *Gaia*, le refrain de *You've Got A Friend*), ou alors que la version d'*Up On The Roof*, immortelle des Drifters, le soulevait. Son bonheur, le nôtre s'écrivaient là, dans les sourcils. Avec une p'tite envie de passer le rouleau-compresseur.

Marianne, la dernière fleur

Au Festival d'été de Québec ce soir, puis au FIJM samedi et dimanche, Marianne Faithfull présente son spectacle dédié au répertoire de Brecht-Weill

SYLVAIN CORMIER

Elle devrait être morte. Pourtant, elle respire. Dans la petite salle de conférence, Marianne Faithfull a de nouveau l'âge de ses cheveux blancs. Les mêmes, en plus longs, qui volaient si follement au vent dans *Girl On A Motorcycle*, le très mauvais film érotico-yéyé (qu'il lui serait «*insupportable de revoir*», avoue-t-elle) tourné en 1968 aux côtés d'Alain Delon. Du temps qu'elle était l'officielle de Mick. Oui, Jagger. Le lippu.

À 50 ans et des poussières, toute une vie de plaies et bosses au curriculum, vedette britpop avant la majorité, épave héroïnomanie avant le quart de siècle, survivante envers et contre tout, Marianne Faithfull est belle comme on est belle après s'en être sorti.

Pas indemne, loin s'en faut, mais en radieuse santé. Et totalement ravie d'offrir, d'abord au Festival d'été de Québec ce soir, puis au FIJM samedi et dimanche (au Spectrum), les toutes dernières représentations du Weimar Cabaret, le spectacle dédié au répertoire de Brecht-Weill, Noel Coward et consorts qu'elle présente depuis l'an dernier sous les bravos à travers l'Europe.

Le Spectrum, elle dit en avoir revê

«*toutes les fois que je passais devant*», à l'époque où des problèmes d'immigration dus à son «*effrayant passé*» l'avaient obligé à élire domicile cinq mois dans la Métropole. «*Nous autres, décadents Européens, rigole-t-elle, n'avons jamais été bienvenus en Amérique...*» Elle jure n'avoir jamais chanté au Spectrum, et pourtant si: personne à Montréal n'a oublié sa visite durant les années noires de l'album *Broken English*. Le souvenir de son dernier passage, par contre, est plus que vivace: «*C'était fabuleux, l'endroit le plus mal famé (sleaziest) où je sois jamais allée, les Foufounes Électriques...*»

Appelée à commenter sa présence au même festival que Tony Bennett, elle s'enthousiasme: «*C'est Frank Sinatra que j'ai le plus écoutée, avec Otis Redding, Sam Cooke... et Billie Holiday, mais Tony Bennett est fantastique, encore aujourd'hui. Complexeux chanceux de l'avoir vu.*» A ces mots, nous pensons tous: la voir, elle, chantant Kurt Weill, sera un égal privilège. Toute sa vie ne l'a-t-elle pas menée à ce spectacle? «*Pas seulement ma vie. Génétiquement, sourit-elle, j'ai exactement ce qu'il faut pour chanter ces chansons. Flora, ma grand-mère maternelle, était Juive, et son mari un aristocrate autrichien.*»



Marianne Faithfull

FESTIVAL ORFORD 1997

5 juillet au 16 août

Directeur artistique: Yuli Turovsky

UNE PLEINE MESURE DE TALENT ET D'AUDACE

4 et 5 juillet - 20h

Hommage à Schubert et Brahms

Quatre chefs-d'oeuvre de ces deux grands maîtres du romantisme

IMAGINEZ!

James Campbell, clarinette

Anton Kuerti, piano

Eleonora & Natalya Turovsky, violons

Yuli Turovsky & Alain Aubut, violoncelles

Neal Gripp, alto

Constantin Greco, contrebasse

... IMAGINEZ!

Centre d'Arts

Orford

Informations/Reservations

1 888 310-3665 ou (819) 843-2405

Hydro Québec

Sharmag

BANQUE NATIONALE

LE DEVOIR

Radio Canada

Chaîne culturelle FM

Difusion officielle